



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ANNEE 2025

Dossier suivi par : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VIE ET RAYONNEMENT DE LA CITE
DIRECTION RAYONNEMENT ET DYNAMISME DU TERRITOIRE
Service Evènements et Vie Associative

☎ 06 33 17 51 61 – Christine VIGUIER – Vie Associative

Madame, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir un dossier de demande de subventions au titre de l'exercice 2025.
Ce dossier devra être retourné, dans la mesure du possible par mél, complété et signé à :
contact@agglo-ville.chartres.fr

ou par voie postale à :

Chartres Métropole - Place des Halles - 28019 CHARTRES Cedex

Avant le 9 septembre 2024

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2025 : _____ €

CADRE RESERVE A CHARTRES METROPOLE	
SUBVENTION ATTRIBUEE	_____ €
OBSERVATIONS	_____

SOUS-DOSSIER GENERAL**FICHE SIGNALETIQUE****IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION**

Nom :	_____				
N° SIRET :	_____	Date de création	_____	N° d'inscription :	_____
Adresse du siège social : _____					
Téléphone :	_____	Fax :	_____		
E-mail : _____					
Adresse où doit être envoyé le courrier : _____					

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU BUREAU

Président					
Prénom :		_____	Nom :		_____
Adresse : _____					
Téléphone :		_____	Fax :		_____
E-mail : _____					
Trésorier					
Prénom :		_____	Nom :		_____
Adresse : _____					
Téléphone :		_____	Fax :		_____
E-mail : _____					

PERMANENCES

Adresse : _____					
				Téléphone : _____	
Jours, horaires : _____					

MISSIONS ET ACTIVITES

Quelles sont les missions de votre association ? _____					
Quels sont les types d'activités de votre association ? _____					

FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

NOMBRE D'ADHERENTS			
	Total	Homme	Femme
Chartres Métropole			
Hors Chartres Métropole			
TOTAL			

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT OBTENUES ET SOLLICITEES (en €)			
	Montants obtenus en 2023	Montants obtenus en 2024	Montants sollicités en 2025
Chartres Métropole			
Communes			
Conseil Général			
Conseil Régional			
Jeunesse et Sports			
Fédération			
Autres			
TOTAL			
<i>Ne sont pas comprises les subventions exceptionnelles</i>			

COTISATIONS (en €)			
	2022	2023	2024
Cotisation de base			
Autre cotisation			
Recettes cotisations			
<i>Le détail des tarifs des cotisations pourra être annexé sur papier libre</i>			
Pratiquez-vous des tarifs spéciaux pour les familles ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Si oui, lesquels ? : _____			
Certaines catégories d'adhérents sont-elles exonérées de cotisations ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Si oui, lesquelles ? : _____			

ORGANISATION COMPTABLE	
Quelle est la date de clôture des comptes de votre association ? :	_____
Quelle est la date de votre dernière assemblée générale ?	_____
Votre association a-t-elle nommé un commissaire aux comptes ou recourt-elle aux services d'un expert comptable ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, indiquez son nom et son adresse : _____	

MOYENS DE VOTRE ASSOCIATION			
LOCAUX			
Les locaux de votre association sont-ils ?			
<input type="checkbox"/> Votre propriété	Nom du propriétaire : _____		
<input type="checkbox"/> Loués	Montant du loyer : _____ € par an		
<input type="checkbox"/> Prêtés à titre gratuit par :	<input type="checkbox"/> Chartres Métropole <input type="checkbox"/> Un membre de votre association <input type="checkbox"/> Un tiers		
<input type="checkbox"/> Prêtés par une commune	Si oui, laquelle ? : _____		
<input type="checkbox"/> Partagés avec d'autres associations ?	Si oui, lesquelles ? : _____		
Payez vous d'autres charges ? (montant annuel en €uros)			
EDF : _____ €	Eau : _____ €	Impôts locaux : _____ €	
GDF : _____ €	Chauffage : _____ €	Autres charges : _____ €	
Sinon qui les prends en charge ? _____			

MATERIELS			
<input type="checkbox"/> Vous disposez de matériel prêté par une collectivité, laquelle ? _____			
<input type="checkbox"/> A titre permanent	Lequel ? : _____		
<input type="checkbox"/> A titre ponctuel	Lequel ? : _____		
<input type="checkbox"/> Vous louez du matériel ?	Lequel ? : _____		
Montant de la location : _____ € par an	Montant entretien : _____ € par an		
Qui prend en charge la location ? : <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			

PERSONNEL			
Nombre de bénévoles : _____			
<input type="checkbox"/> Vous employez du personnel dont	_____ CDI	_____ Contrat Emploi Solidarité	
	_____ CDD	_____ Emploi jeune	
<input type="checkbox"/> Une collectivité met du personnel à votre disposition, laquelle ? :	_____		
Nombre de personnes	_____	Nombre d'heures par mois	_____
Fonctions :	_____		

SOUTIEN LOGISTIQUE
Précisez ici les interventions effectuées par une collectivité (précisez laquelle) pour votre association dans le cadre de manifestations diverses (ex : barrières, tables, transport de personnes, etc.)

Fait à _____, le _____

Le Président,

SOUS-DOSSIER COMPTABLE

- Si votre association a nommé un commissaire aux comptes ou recourt aux services d'un expert-comptable :
 Adressez bilan, compte de résultat et annexe certifiés conformes :
 - Par votre commissaire aux comptes (si vous en avez un)
 - Par le Président de votre association (si vous faites appel à un expert comptable)
 Adressez un budget prévisionnel ou remplissez la page 7 à l'aide de la notice comptable
- Sinon :
 Remplissez les quatre encadrés suivants à l'aide de la notice comptable (pages 16 et 17)
 Faites les signer par votre Président et apposez le cachet de votre association

COMPTES DU DERNIER EXERCICE CLOS

ELEMENTS DU BILAN (en €)

Bilan simplifié

Indiquez le solde en Euros des postes suivants concernant le dernier exercice clos :

Immobilisations incorporelles		Fonds associatifs	
Immobilisations corporelles		Réserves, report à nouveau	
Immobilisations financières		Résultat de l'exercice	
Stocks		Subventions d'investissement	
Créances		Emprunts	
Comptes titres		Dettes fournisseurs	
Comptes bancaires et CCP		Dettes fiscales et sociales	
Caisse		Autres	
Autres			

Immobilisations

Si votre association a acquis ou cédé des immobilisations au cours de l'année écoulée, indiquez-les :

Immobilisations	Prix d'achat	Prix de vente

Emprunts

Banque	Durée	Terme	Taux	Capital restant dû à la dernière clôture des comptes

Découvert bancaire

Plafond de découvert autorisé _____

Taux de découvert _____

COMPTE DE RESULTAT 2023 ou 2023/2024 (en €)			
60 – Achats		70 – Ventes et prestations de service	
• Fournitures alimentaires		• Buvette et billetterie	
• Fournitures administratives		• Produits vendus	
• Autres fournitures		• Recettes publicitaires, sponsors	
• Petit matériel		• Autres prestations de services :	
• Energie, fluides, chauffage		(à détailler)	
• Variation de stocks		74 – Subventions de fonctionnement	
61/62 – Services extérieurs		• Subvention Chartres Métropole	
• Locations de matériels		• Subventions communales	
• Locations immobilières		• Subvention Conseil Général	
• Entretien et réparations		• Subvention Conseil Régional	
• Primes d'assurances		• Subventions Jeunesse et Sports	
• Publicité, publications et relations publiques		• Subventions Fédérales	
• Transports et déplacements		• Autres	
• Postes et télécommunications		(à détailler)	
• Autres		75 – Autres produits de gestion courante	
(à détailler)		• Cotisations des adhérents	
63 – Impôts et taxes		• Autres	
64 – Charges de personnel		76 – Produits financiers	
• Salaires et traitements		• Intérêts livrets	
• Charges sociales		• Revenus des valeurs mobilières de placement	
• Autres charges de personnel		• Autres produits financiers	
65 – Autres charges de gestion		77 – Produits exceptionnels	
66 – Charges financières		• Subventions exceptionnelles Chartres Métropole	
• Charges d'intérêts		• Autres subventions exceptionnelles	
• Autres charges financières		• Sur cession des éléments d'actifs	
68 – Charges exceptionnelles			
• Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VCEAC)		• Quote-part de subvention d'investissements virée au compte de résultat	
• Autres charges exceptionnelles			
67 – Dotations aux amortissements et provisions		• Autres produits exceptionnels	
• Dotations aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
• Dotations aux provisions		79 – Transferts de charges	
69 – Impôt sur les bénéfices		TOTAL DES CHARGES	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
RESULTAT (BENEFICE)		RESULTAT (PERTE)	

Fait à _____, le _____

Certifiés conformes,
Le Président,

SOUS-DOSSIER SPORTIF

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE ECOULEE

Présentez brièvement un bilan de l'année ou de la saison écoulée :

Indiquez l'utilisation de la subvention versée par Chartres Métropole pour l'année écoulée :

ACTIVITES DE VOTRE ASSOCIATION EN 2025

Décrivez les activités et objectifs de votre association pour 2025 :

Indiquez l'utilisation prévisionnelle de la subvention demandée à Chartres Métropole :

RESULTATS SPORTIFS DE LA SAISON ECOULEE					
Catégories	Equipes engagées par le club		Niveau ⁽¹⁾	Classement dans le championnat	
	Nombre	Identification		Equipe	Nombre d'équipes engagées
Poussins					
Benjamins					
Minimes					
Cadets					
Juniors					
Séniors					
Vétérans					

⁽¹⁾ Inscrire : D = Départemental / R = Régional / N = National

ECOLE DE SPORT OU D'INITIATION**Organisez-vous une école de sport ou d'initiation ? :** oui non

Si oui, veuillez indiquer les effectifs par catégorie :

	Filles	Garçons
Poussins		
Benjamins		
Minimes		
TOTAL		

Quelles sont les activités exercées dans le cadre de cette école ?

Qui les encadre ? Indiquez le(s) nom(s) et diplôme(s) de la (des) personne(s). Educateur territorial ? _____ Entraîneurs bénévoles ? _____ Membres du club ? _____ Vacataires ? _____ Salariés ? _____ Autres ? _____

Nombre de séances hebdomadaires d'activité : _____

Lieu d'exercice : _____

Fait à _____, le _____

Le Président,

ATTESTATION D'EFFECTIF

SAISON ECOULEE 2023/2024

A remplir par le Président du Comité Départemental d'Eure-et-Loir

Je soussigné (NOM ET QUALITE) _____

représentant la Fédération : _____

Certifie que le club suivant :

Nom du club _____

Section : _____

a affilié _____ licenciés à notre Fédération au cours de la saison écoulée.

Fait à _____, le _____

Signature

Cachet du Comité départemental

ATTENTION : Cette attestation devra obligatoirement être jointe au dossier de demande de subvention de Chartres Métropole

**LISTE DES PIÈCES A JOINDRE
A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

A ce dossier de subvention, devront être impérativement jointes les pièces suivantes :

ATTENTION
Toutes les demandes incomplètes ne pourront être enregistrées par nos soins

- Une lettre d'accompagnement justifiant la demande de subvention de votre association
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de votre association**
- Contrat d'engagement républicain signé par le représentant légal de l'association ;**
- Une copie du dernier relevé de compte **pour chaque compte bancaire ou postal** de votre association
- Les rapports d'activité et financier présentés lors de la dernière assemblée générale d'approbation des comptes de votre association
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de votre association, concernant le dernier exercice clos, si elle a nommé un commissaire aux comptes ou si elle recourt aux services d'un expert-comptable.
- Pour les **associations** qui reçoivent annuellement plus de **153 000 € de subventions en numéraire** le certificat de publication des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative (DILA)
- Les copies éventuelles des statuts et la liste des membres du conseil d'administration (ou bureau) de votre association s'ils ont été modifiés au cours de l'année écoulée.

NOTICE COMPTABLE

Cette notice est destinée à vous aider à remplir les sous-dossiers comptable et subvention exceptionnelle. Vous pouvez la conserver

ELEMENTS DU BILAN		
Intitulés	Explications	
Immobilisations incorporelles	Logiciels informatiques, brevets, droit au bail	Inscrire la valeur nette des immobilisations appartenant à l'association : valeur d'achat-amortissements (voir infra)
Immobilisations corporelles	Terrains, constructions, matériels spécifiques (ex : appareils de musculation), matériels informatique, de bureau, mobilier	
Immobilisations financières	Dépôts de garantie, prêts accordés	
Fonds associatifs	Apports dans l'association par les adhérents (argent, matériel)	
Réserves, report à nouveau	Cumul des résultats des années antérieures	
Subventions d'investissement	Subventions reçues pour le financement d'immobilisations	
Emprunts	Capital des emprunts restant à rembourser	
Dettes fiscales et sociales	Rémunérations dues, charges sociales dues, impôts dus	

COMPTE DE RESULTAT		
Intitulés	Explications	
60 – Achats		
• Fournitures alimentaires	Denrées alimentaires et boissons achetées	
• Fournitures administratives	Papier, crayons, papeterie	
• Autres fournitures	Ex : pharmacie, achat de bois, toile, ...	
• Petit matériel	Matériels de faible valeur unitaire ne constituant pas un investissement. Ex : agrafeuses, tournevis, raquettes, ...	
• Energie, fluides, chauffage	Combustibles (fioul, essence), électricité, eau, gaz, chauffage	
61/62 – Services extérieurs		
• Locations de matériels	Ex : stands, barrières, sono, véhicules, ...	
• Locations immobilières	Loyers et charges	
• Entretien et réparations	Bâtiments, véhicules, informatique, matériel bureautique, ...	
• Primes d'assurances	Toutes les primes d'assurances	
• Publicité, publications et relations publiques	Affiches, insertion d'annonces, publications de journaux, cadeaux, ...	
• Transports et déplacements	Frais de déplacement, frais d'hébergement	
• Postes et télécommunications	Timbres et autres affranchissements, téléphonie, internet	
• Autres	Ex : achats de revues et de journaux, services bancaires, ...	
63 – Impôts et taxes	Impôts locaux, autorisation de débit de boisson...	
64 – Charges de personnel		
• Salaires et traitements	Salaires, primes	
• Charges sociales	URSSAF, mutuelles, ASSEDIC	
• Autres charges de personnel	Médecine du travail	
65 – Autres charges de gestion	Ex : SACEM	
66 – Charges financières		
• Charges d'intérêts	Intérêts = Annuité – Capital remboursé	
• Autres charges financières	Frais de découvert, pénalités de remboursement d'emprunt	
67 – Charges exceptionnelles		
• Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VCEAC)	Différence entre la valeur d'achat d'une immobilisation et les amortissements pratiqués jusqu'à sa vente ou sa mise au rebut Ex : valeur d'achat = 100, amortissements = 70 donc VCEAC = 30	
• Autres charges exceptionnelles	Amendes, pénalités de retard	

68 – Dotations aux amortissements et provisions	
• Dotations aux amortissements	Dépréciation annuelle d'un investissement (logiciel, bâtiment, matériel informatique, mobilier, véhicule, ...) Dotation = valeur d'achat de l'investissement / durée de vie
• Dotations aux provisions	Montant non décaissé pour faire face à un litige, à de grosses réparation sur un bâtiment ou à divers risques à venir
69 – Impôt sur les bénéfices	
70 – Ventes et prestations de service	
• Buvette et billetterie	Recettes de buvette, repas, vente de billets
• Produits vendus	Ex : ventes de T-shirts, cartes postales, revues, ...
• Recettes publicitaires, sponsors	Panneaux publicitaires et sponsoring
• Prestations de services :	Cours dispensés, recettes de location diverses
74 – Subventions de fonctionnement	Toutes les subventions sauf celles d'investissement et celles exceptionnelles
75 – Autres produits de gestion courante	
• Cotisations des adhérents	Ensemble des cotisations des adhérents
• Autres	Ex : prix en numéraire reçu de divers concours, dons
76 – Produits financiers	
• Intérêts livrets	Intérêts des comptes de Livret A, CODEVI
• Revenus des valeurs mobilières de placement	Revenus de titres (dividendes d'actions, coupons d'obligations)
• Autres produits financiers	Produit financier n'entrant pas dans les deux catégories précédentes
77 – Produits exceptionnels	
• Subventions exceptionnelles	Ex : Subvention pour une manifestation exceptionnelle
• Sur cession des éléments d'actifs	Prix de revente d'un investissement (logiciels, terrain, bâtiment, matériel informatique, mobilier, véhicule, ...)
• Quote-part de subvention d'investissements virée au compte de résultat	Fraction de la subvention correspondant à l'amortissement annuel de l'investissement qu'elle finance. Ex : soit un investissement de 1 000, d'une durée de vie de 5 ans ; financé par une subvention d'investissement de 100. QPSVCR sera $100 / 5 =$ soit 20.
• Autres produits exceptionnels	Subvention exceptionnelle, dégrèvements d'impôts
78 - Reprise sur amortissements et provisions	Annulation d'une provision destinée à faire face à un litige, à de grosses réparations sur un bâtiment ou à divers risques
79 – Transferts de charges	Remboursement d'assurance suite à un sinistre, remboursement de frais divers

INVESTISSEMENTS PREVUS	
Achats d'immobilisations	Achat de logiciels, terrains, bâtiments, matériel informatique, véhicules, ...
Gros travaux	Travaux de ravalement des bâtiments
Remboursements d'emprunt	Capital des emprunts remboursé sur l'année
Souscription d'emprunts	Emprunts contractés sur l'année

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.

Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à

Le

Pour l'Association,
Le Président de l'Association,

(Prénom et NOM)